

La gestion de la faune sauvage en République tchèque

Ing. Jaroslav Růžička

La République tchèque est située en Europe centrale. Elle a une superficie de 78 900 km² et une population de 10,5 millions d'habitants. La forêt couvre 33% du territoire national. La chasse est un loisir très populaire : le nombre de chasseurs est de l'ordre de 110 000.

La chasse est placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Au niveau régional, 14 offices gèrent les territoires de chasse situés sur 205 communes. Dans chaque commune, il y a plusieurs unités de gestion ou lots de chasse. Ces derniers sont au nombre de 5 600, auxquels il faut ajouter 25 lots militaires.

1. La loi sur la chasse et la gestion de la faune

Cette loi a défini un certain nombre de points :

- l'organisation administrative de la chasse au niveau national et au niveau régional ;



Harde de cerfs d'Europe

- les espèces gibier ;
- les espèces protégées ;
- les conditions de l'élevage du gibier et la réglementation de la profession d'éleveur de gibier ;
- les conditions à remplir pour exercer le métier de gestionnaire d'un lot de chasse ;
- les conditions de l'exercice du métier de garde-chasse ;
- la création et l'exploitation des lots de chasse ;
- la gestion d'un lot de chasse ;
- l'examen du permis de chasser et les autorisations de chasse ;
- les dégâts du gibier dans les cultures et leur indemnisation ;
- les sanctions pour toute infraction à la loi sur la chasse.

1.1. Les espèces gibier et les espèces protégées

La liste des espèces chassables est fixée par un décret qui se base sur la loi nationale de la chasse mais également sur les conventions internationales ratifiées par la République tchèque. Un décret fixe également la liste des espèces protégées.

1.1.1. Les espèces gibiers

En République tchèque, les espèces ayant le statut de gibier sont très nombreuses. Les principales sont :

a. pour les mammifères :

- le cerf Elaphe (*Cervus elaphus*),
- le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*),
- le daim (*Dama dama*),
- le chevreuil (*Capreolus capreolus*)
- le chamois (*Rupicapra rupicapra*),
- le cerf de Dybowski (*Cervus nippon dybowski*),
- le cerf Sika (*Cervus nippon nippon*),
- le mouflon d'Europe (*Ovis musimon*),
- le sanglier (*Sus scrofa*),
- le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*),
- le renard roux (*Vulpes vulpes*) ;

Sanglier



Vieux cerf élaphe



Chevreuil

Mouflons d'Europe



b. pour les oiseaux :

- le faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*),
- le faisan vénéré (*Syrnaticus reevesi*),
- le dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*),
- le pigeon ramier (*Colomba palumbus*),
- la tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*),
- l'oie cendrée (*Anser anser*),
- l'oie des moissons (*Anser fabalis*),
- l'oie rieuse (*Anser albifrons*),
- le canard colvert (*Anas platyrhynchos*)

Canard colvert



Faisan de Colchide



Oie cendrée



1.1.2. Les espèces protégées

La loi sur la chasse définit un certain nombre d'espèces protégées. Les principales sont :

- l'ours,
- le lynx,
- le loup,
- le chat sauvage,
- la loutre,

- le coq de bruyère,
- le tétras-lyre,
- le cormoran,
- toutes les espèces de héron,
- tous les rapaces diurnes (aigles, faucons, éperviers, autours, buses, etc.),
- tous les rapaces nocturnes (hiboux, chouettes, etc.).

2. Les prélèvements cynégétiques annuels et la gestion de la faune sauvage

2.1. Les prélèvements

En ce qui concerne le grand gibier, les prélèvements moyens annuels se répartissent ainsi :

- le cerf 18 500
- le chevreuil 118 000
- le daim 8 600
- le mouflon d'Europe 6 300
- le sanglier 78 000

En ce qui concerne le petit gibier, les prélèvements moyens annuels se répartissent ainsi :

- le faisan 484 000
- le lièvre 47 300
- le canard 282 000

2.2. La gestion des populations des espèces gibier

2.2.1. Les grands principes

On peut se poser la question suivante : comment est-il possible que dans un pays de 79 000 km² et à l'activité humaine si intense on ait une telle densité de gibier ?

La réponse est donnée par certains principes :

- il n'y a pas de chasse « libre » (non organisée) ;
- le gibier est considéré comme un patrimoine naturel ;
- la cynégétique intègre la gestion, l'élevage et la protection du gibier ;
- l'exploitation des espèces gibier est basée sur les principes de la gestion durable ;
- la chasse ne peut s'exercer que sur des lots de chasse qui constituent l'unité de gestion de base, le lot de chasse est défini par la loi ;
- la chasse est gérée d'une manière rationnelle avec un plan de gestion cynégétique pour chaque lot.

2.2.1. La gestion cynégétique

Tout le territoire de la Tchéquie est divisé en lots de chasse. Les réserves représentent moins de 5 % du territoire national.

La superficie d'un lot de chasse qui constitue l'unité de gestion est fixée par la loi. Un lot de chasse doit avoir une superficie minimale de 500 hectares pour les territoires ouverts et de 50 hectares pour les enclos. Les faisanderies doivent avoir une superficie minimale de 100 hectares, dont au moins 25 % de forêt.

Actuellement, la République tchèque compte :

- 5 600 lots de chasse avec des superficies comprises entre 500 hectares (superficie minimale) et 10 000 hectares ;
- 160 lots clôturés ;
- 260 faisanderies.

Tout lot de chasse est géré selon les principes de l'exploitation cynégétique durable.

Pour une gestion rationnelle de la faune, les services concernés établissent des plans annuels de gestion (la cynégétique est considérée en tant que service pour la nature et pour ses gestionnaires).

2.3. L'exploitation cynégétique

Le gestionnaire de tout lot de chasse doit présenter un plan de gestion. Pour cela, le gestionnaire se base sur :

- la biologie et l'écologie des espèces gibier présentes sur le lot ;
- la reproduction ;
- l'inventaire des populations des espèces gibier ;
- La structure de la population : sex-ratio et classes d'âge.

A partir de ces données, le responsable établit un plan de gestion cynégétique. Ce dernier est un outil de gestion qui détermine le nombre d'animaux à prélever au cours d'une saison de chasse. Pour certaines espèces, ce plan de gestion est quantitatif, car il fixe le nombre total d'animaux à prélever sans distinction de sexe. Quand il est qualitatif, il précise le nombre total d'animaux à prélever en précisant l'âge et le sexe. En général, le plan de gestion cynégétique est qualitatif pour les espèces recherchées pour leur trophée comme le cerf, le chevreuil et le mouflon d'Europe.

3. La fauconnerie



La chasse au vol est un mode de chasse légal au même titre que la chasse au fusil ou la chasse à l'arc. La chasse au vol est apparue en Tchéquie à partir du 9^e siècle, mais elle n'a connu un véritable essor dans toute l'Europe qu'à partir du Moyen-âge. La chasse avec des oiseaux de proie dressés était à cette époque l'apanage de la noblesse qui avait le temps de dresser les rapaces et de créer des écoles de fauconnerie. A cette époque, un faucon dressé représentait un cadeau d'une très grande valeur et était souvent utilisé dans des buts diplomatiques.

Ce mode de chasse est encouragé par l'Administration chargée des forêts et de la cynégétique, car il fait partie du patrimoine culturel de la Tchéquie. De plus, il permet de conserver une très vieille tradition tout en contribuant à la sauvegarde des rapaces grâce aux élevages de faucons, d'autours et de divers autres oiseaux de proie. Cette mission est menée à bien par le Club des fauconniers dans le cadre de la Fédération tchèque de la chasse, qui s'est restructurée en 1967.

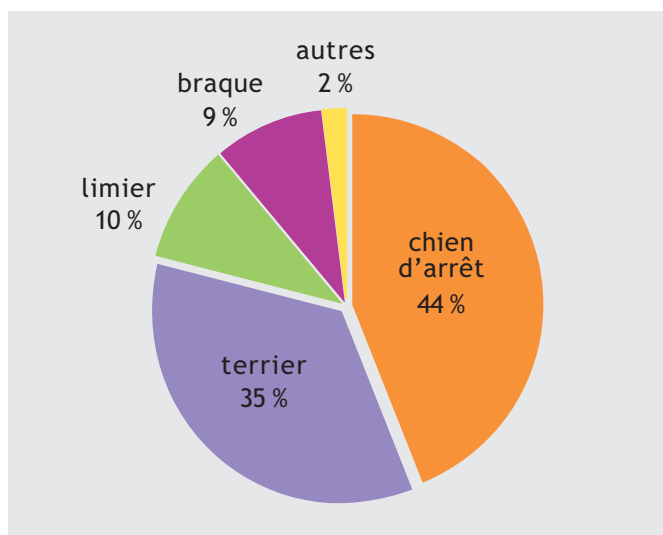
Pour pratiquer la chasse au vol, il faut être membre du Club des fauconniers, avoir plus de 18 ans et réussir à l'examen du permis de chasse au vol. Pour aider les futurs candidats à préparer l'examen du permis de chasse au vol, le Club des fauconniers

dispose de 20 centres avec différentes espèces de rapace où les candidats viennent s'entraîner sous la direction de fauconniers confirmés. Actuellement, le Club des fauconniers de Tchéquie compte 400 membres environ. Ils utilisent 200 rapaces pour la chasse. Plusieurs dizaines d'autres oiseaux sont utilisés pour la reproduction artificielle. Chaque année, 350 jeunes rapaces de différentes espèces (faucons, aigles, buses, etc.) naissent en captivité. Certains sont gardés pour le dressage, d'autres sont relâchés dans la nature pour la sauvegarde de ces espèces rares.

4. La cynologie

L'utilisation des chiens de chasse est très courante en République tchèque. D'ailleurs, la loi sur la chasse oblige tout gestionnaire d'un lot de chasse à avoir des chiens de chasse adaptés aux espèces gibier de son lot. De nombreuses races de chien sont présentes sur le territoire de la République tchèque. Comme le montre le graphique ci-dessous, près de la moitié des chiens de chasse est représentée par les chiens d'arrêt (pointer, setter et retriever), 35% par les terriers, 10% par les limiers, 9% par les braques et le reste, 2%, par d'autres races. La République tchèque est membre de Fédération cynologique internationale (F.C.I.).

Utilisation des chiens de chasse
en République tchèque



5. La recherche scientifique et technique

On distingue 5 catégories :

1. l'Institut d'Etat pour la recherche forestière et cynégétique (entité la plus ancienne, fondée en 1931) ;
2. les unités de recherche des écoles vétérinaires ;
3. l'Académie des sciences ;
4. les universités scientifiques (facultés des sciences et facultés forestières, facultés des sciences de l'environnement) ;
5. le secteur privé de la recherche.

6. Problèmes cynégétiques en Tchéquie

Les problèmes que rencontrent les gestionnaires de la chasse et de la faune sauvage sont des problèmes que rencontrent tous les pays d'Europe. Il s'agit de la transformation des milieux.

6.1. Transformation de l'agriculture

Les plaines agricoles de la République tchèque, comme celles de toute l'Europe, sont les milieux qui ont subi le plus de transformations. Ces dernières ont été particulièrement néfastes pour le petit gibier.

Les principaux changements sont :

1. **Le remembrement** qui a détruit les haies et les petits champs pour les transformer en grandes parcelles. Hors, les haies constituent des abris et des zones favorable à la reproduction.
2. **l'uniformisation des cultures** ;
3. **la mécanisation** qui détruit beaucoup de nids et tue de nombreux petits de lièvres et de lapins ;
4. **l'utilisation excessive de pesticides et d'insecticides.**

6.2. Modification de la sylviculture

Elle se traduit par la transformation de certaines forêts naturelles en forêts artificielles mono-spécifiques. Une des conséquences de cette transformation est l'appauvrissement du milieu et des ressources alimentaires pour la faune sauvage.

6.3. Conséquences de ces transformations du milieu

La transformation de l'agriculture a affecté la faune liée à l'agriculture et plus particulièrement le petit gibier. Ceci s'est traduit par une très forte baisse des prélèvements. A titre d'exemple, le prélèvement en lièvres est passé de 1 million en 1966 à 47 000 en 2005, et le prélèvement en faisans est passé de 650 000 en 1966 à 480 000 en 2005.

Par contre, le grand gibier a connu une très forte augmentation, à l'instar de ce qui se passe dans toute l'Europe grâce à l'augmentation des superficies forestières et à l'application des plans de gestion cynégétique :

- le nombre de cerfs prélevés à la chasse est passé de 8 500 en 1966 à 18 500 en 2005 ;
- le nombre de sangliers prélevés à la chasse est passé de 3 000 en 1966 à 78 000 en 2005.